



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : SIGNATURE D'UN BAIL DÉCISION N° DM-21-045
DEROGATOIRE AVEC "URAHA BIJOUX" POUR EN DATE DU 04 FEVRIER 2021
LA BOUTIQUE EPHEMERE SISE 25 BIS, RUE
RAYMOND DU TEMPLE**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal A-20-487 en date du 2 juin 2020, portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, adjointe au Maire déléguée au développement économique et emploi ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société « URAHA BIJOUX » de louer le local situé 25 bis, rue Raymond du Temple afin de vendre ses créations ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

D É C I D E

DE SIGNER un bail dérogatoire avec la société « URAHA BIJOUX » dont le siège est situé 20, rue du Vercors à ATHIS MONS (91200), représentée par Madame Miyuki KOSHIMIZU, relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple, aux conditions suivantes :

Durée : du lundi 15 février 2021 à 11h00 au lundi 22 février 2021 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'enfance, du
développement économique et de l'emploi,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210204-lmc1H8105H1-AR
Date de réception en Préfecture : 04/02/2021
Date de Publication : 04/02/2021